
*The Law Factory is a project born from the collaboration of **DensityDesign**, a research lab in the Design Department of the Politecnico di Milano, **SciencePo**, the Institute of Political Studies in Paris, and **Regards Citoyens**, an association with the aim of spreading and sharing political information.*

The aim is to show the law-making process of the Assemblée Nationale of France from different point of view as its structure, development and actors involved.

Enjoy

Expore our bills





Legislature

Section

Bill



Bills proposed and their level of advancement

TIME DETAILS

1 day

0 days



FINISHED

Legislature

Section

Bill

Bills proposed and their level of advancement

TIME DETAILS

1 day 30 days

0 days 150 days



CONTRAT DE GENERATION

DATE: 20 march 2013
 PROPONENT: Luc Bresson
 THEME: Work

Objet du texteLe present projet de loi a pour objet de creer le contrat de generation. Il reprend l'essentiel des dispositions de l'accord national interprofessionnel du 19 octobre 2012 signe par l'ensemble des organisations syndicales et patronales.Le contrat de generation << a pour objectif de faciliter l'integration des jeunes dans l'emploi par leur acces a un contrat a duree indeterminee, de favoriser l'embauche et

le maintien en emploi des salaries ages et d'assurer la transmission des savoirs et des competences. Il est mis en - l'habilitation du gouvernement a legiferer par ordonnance pour l'application des dispositions du code de travail a Mayotte - la penalite pour les entreprises de plus de trois cents salaries, applicable faute d'avoir depose un accord collectif ou, a défaut, un plan d'action aupres de

l'autorite administrative competente avant le 30 septembre 2013.



Legislature

Section

Bill



Bills proposed and their level of advancement

TIME DETAILS

1 day 30 days

0 days 150 days

Bill 11 - 110 days



FINISHED



Legislature

Section

Bill



Bills proposed and their level of advancement

TIME DETAILS

1 day



0 days



FINISHED

Structure - Contrat de generation

20/03/13

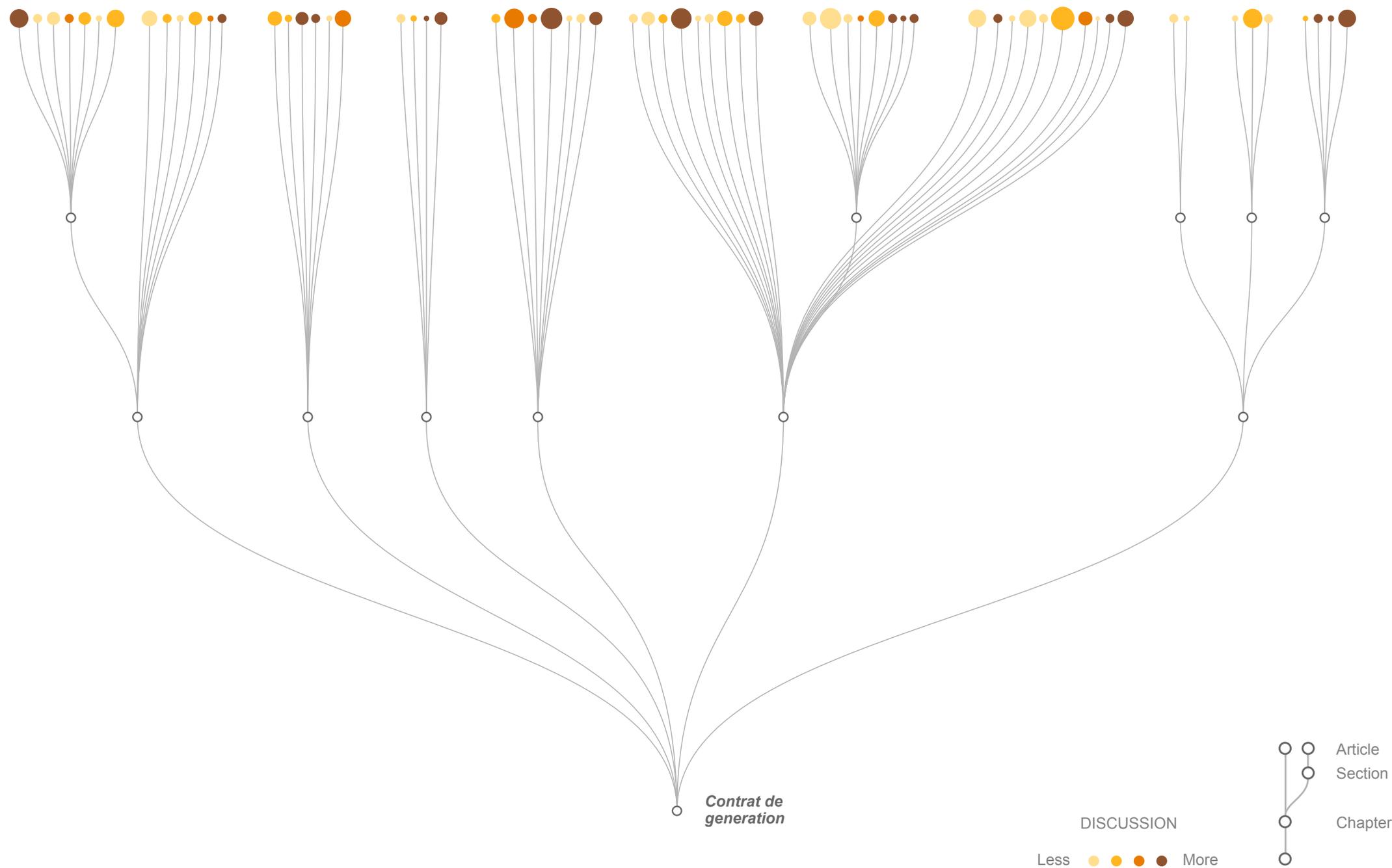
C

C

AN

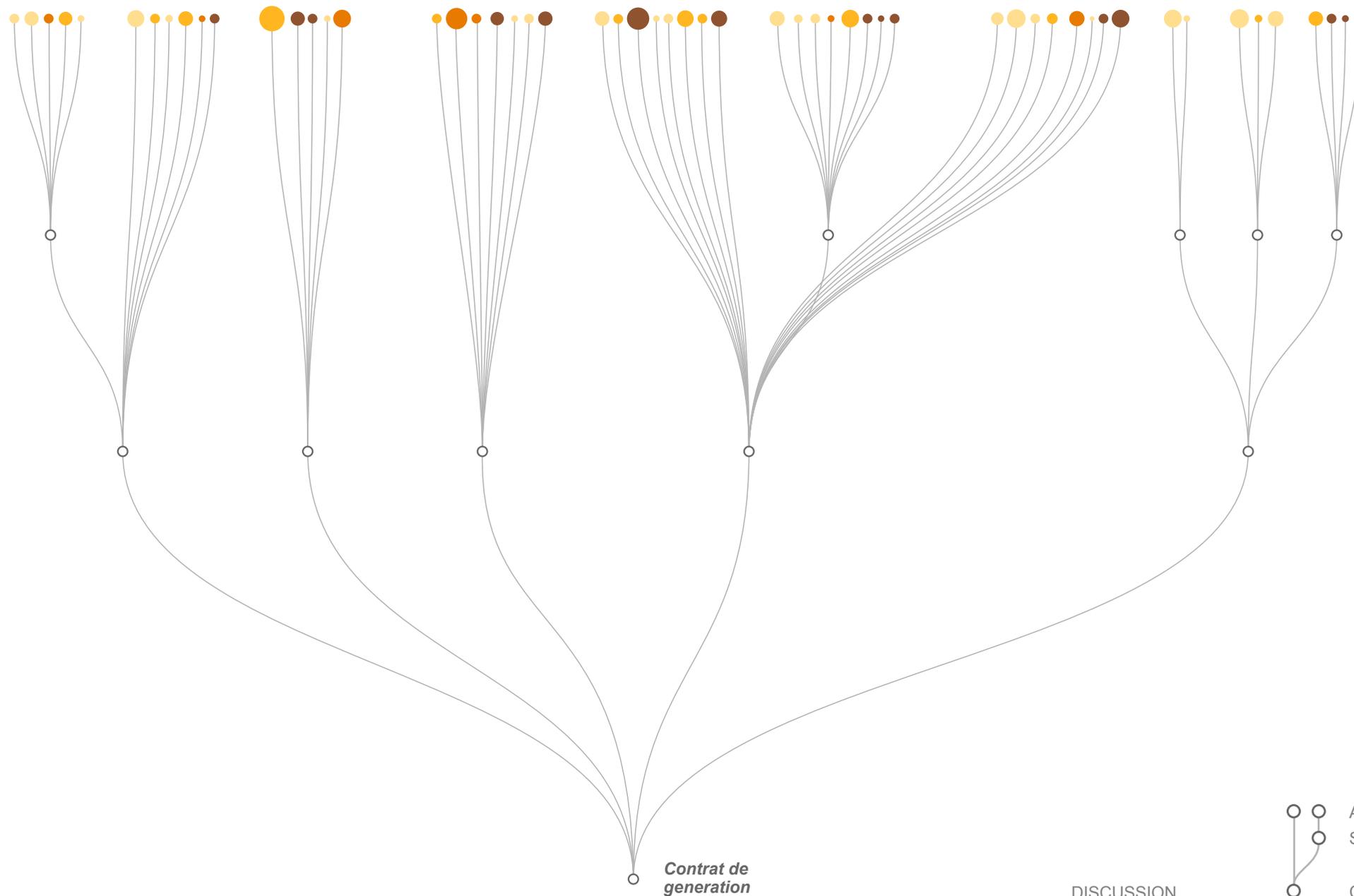
S

02/04/13

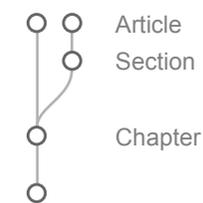


Structure - Contrat de generation

20/03/13



DISCUSSION
Less ● ● ● ● More



Structure - Contrat de generation

20/03/13

C

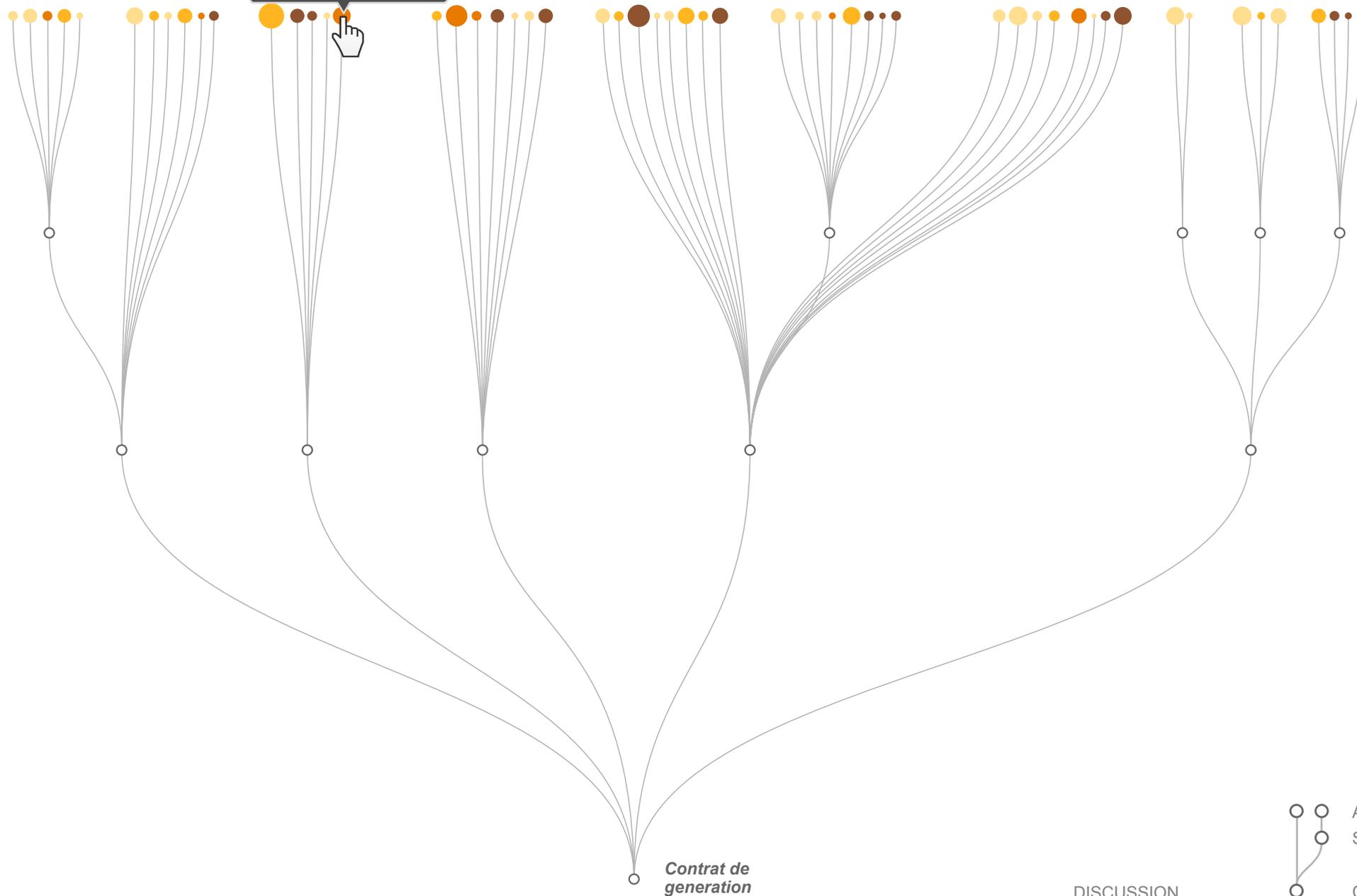
C

AN

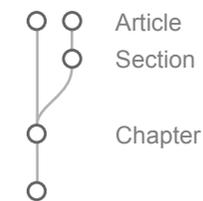
S

02/04/13

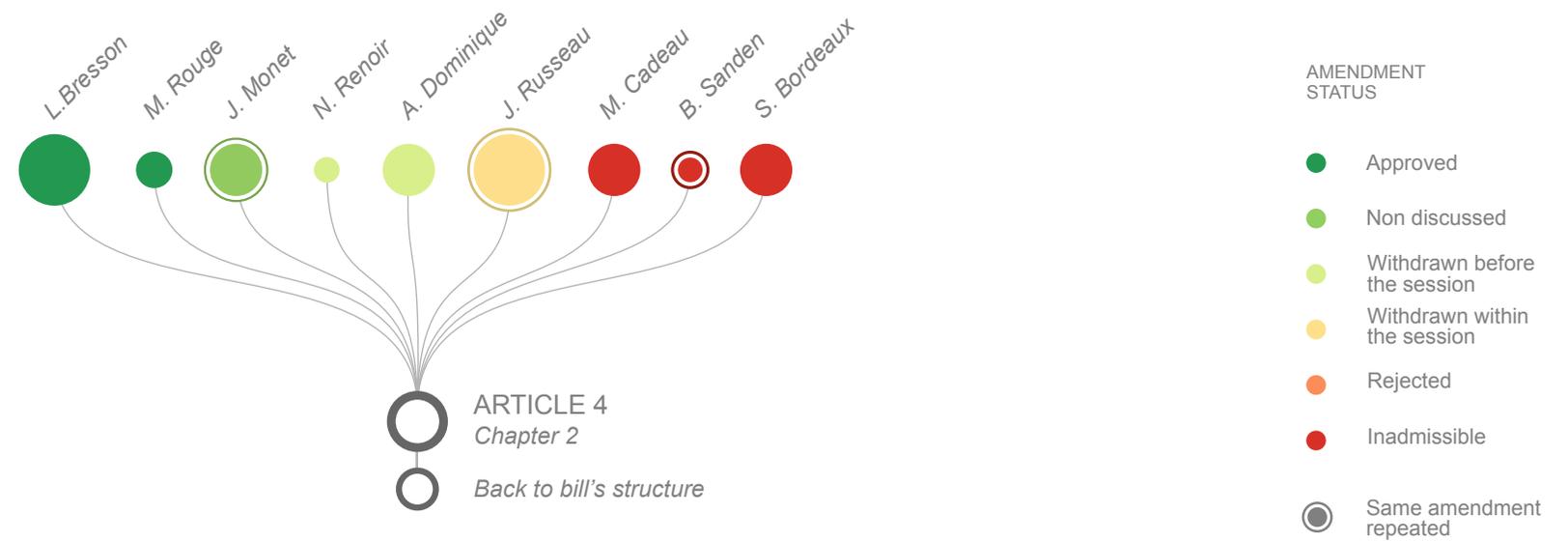
art.4 - 200 words



DISCUSSION
 Less ● ● ● ● More

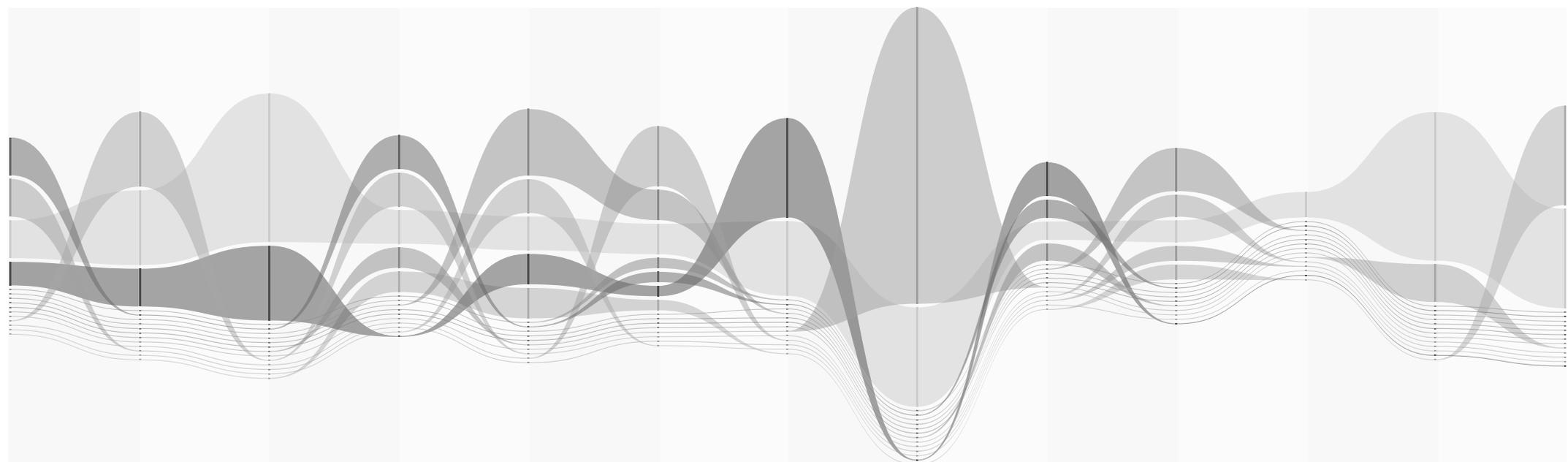


Amendments for article

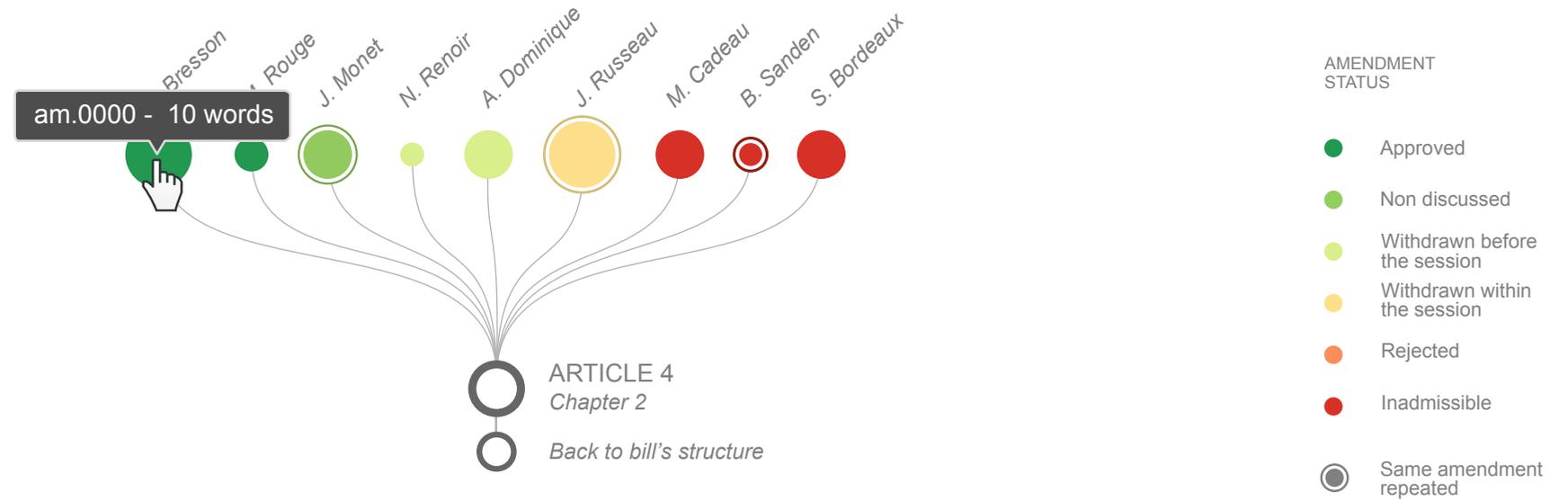


Topics of discussions

L. Sartre M. Degas G. Delacroix J. Tousseau L. Dubois M. Leroy D. Laurent S. Simon S. Martin J. Vincent T. Garcia L. Bonnet M. Blanc

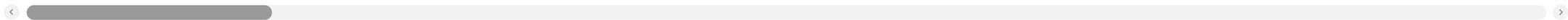
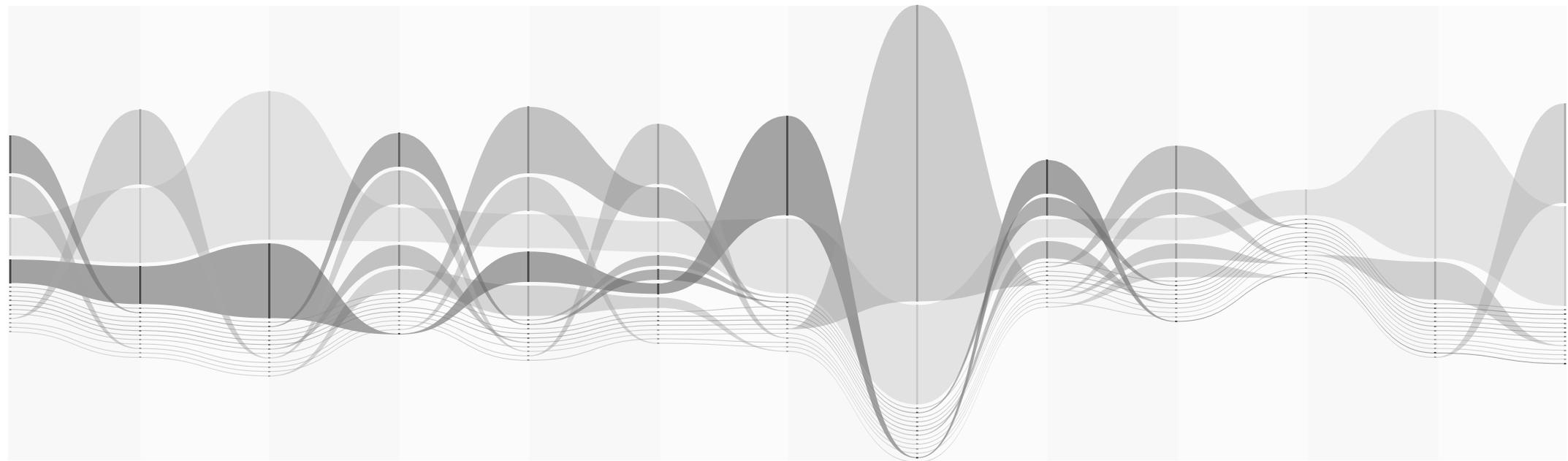


Amendments for article

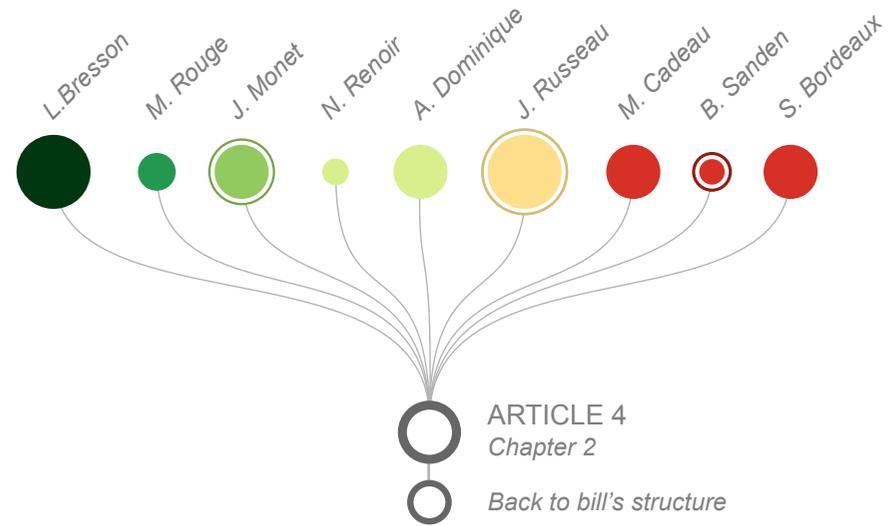


Topics of discussions

L. Sartre M. Degas G. Delacroix J. Tousseau L. Dubois M. Leroy D. Laurent S. Simon S. Martin J. Vincent T. Garcia L. Bonnet M. Blanc



Amendments for article

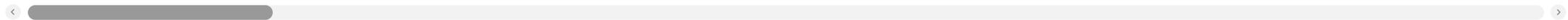
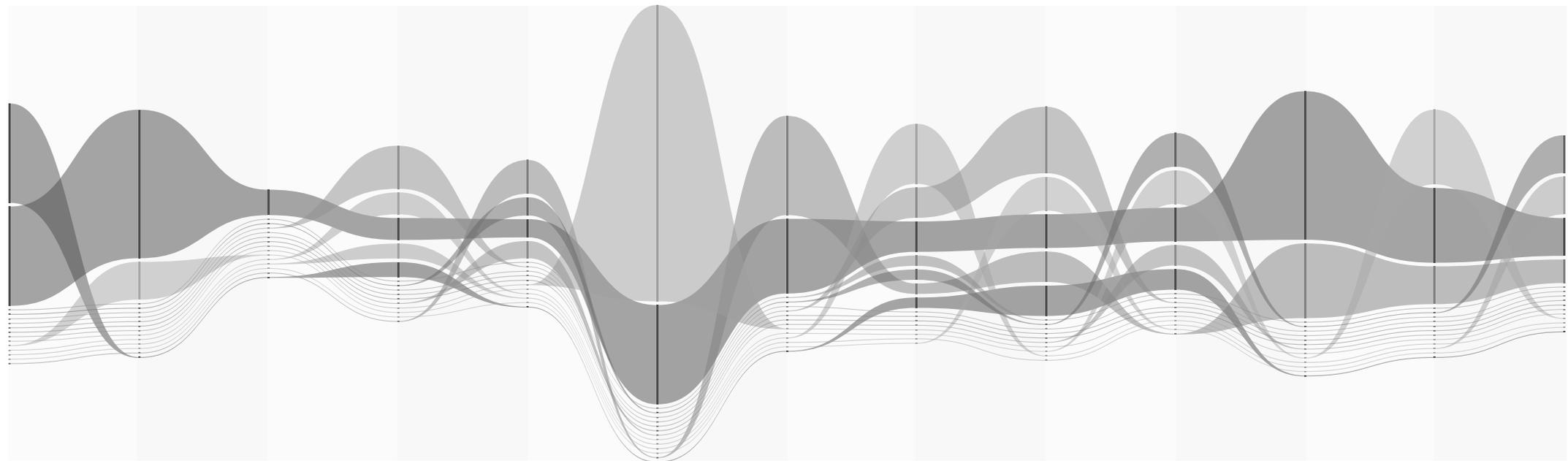


- AMENDMENT STATUS
- Approved
 - Non discussed
 - Withdrawn before the session
 - Withdrawn within the session
 - Rejected
 - Inadmissible
 - Same amendment repeated

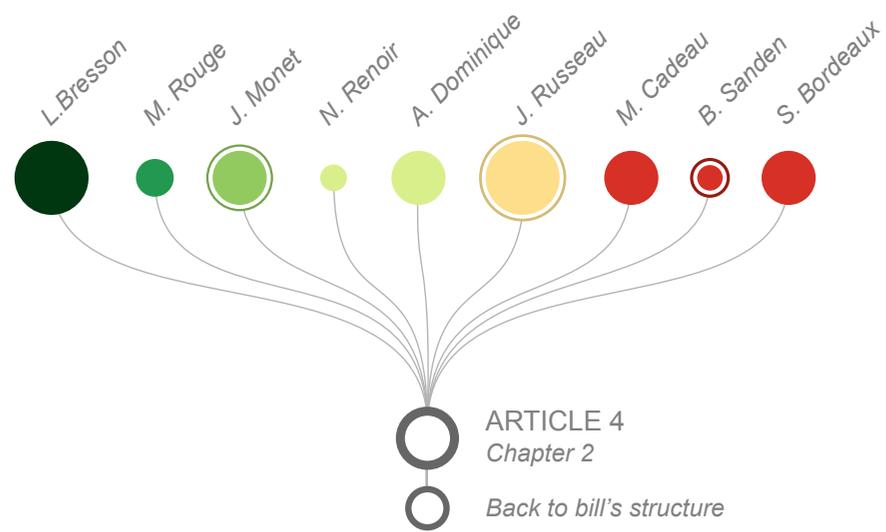
Topics of discussions

AMENDMENT: 0000
 DATE: 3 april 2013

L. Sartre M. Degas G. Delacroix J. Tousseau L. Dubois M. Leroy D. Laurent S. Simon S. Martin J. Vincent T. Garcia L. Bonnet M. Blanc



Amendments for article



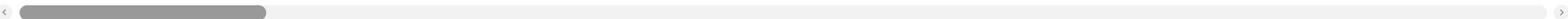
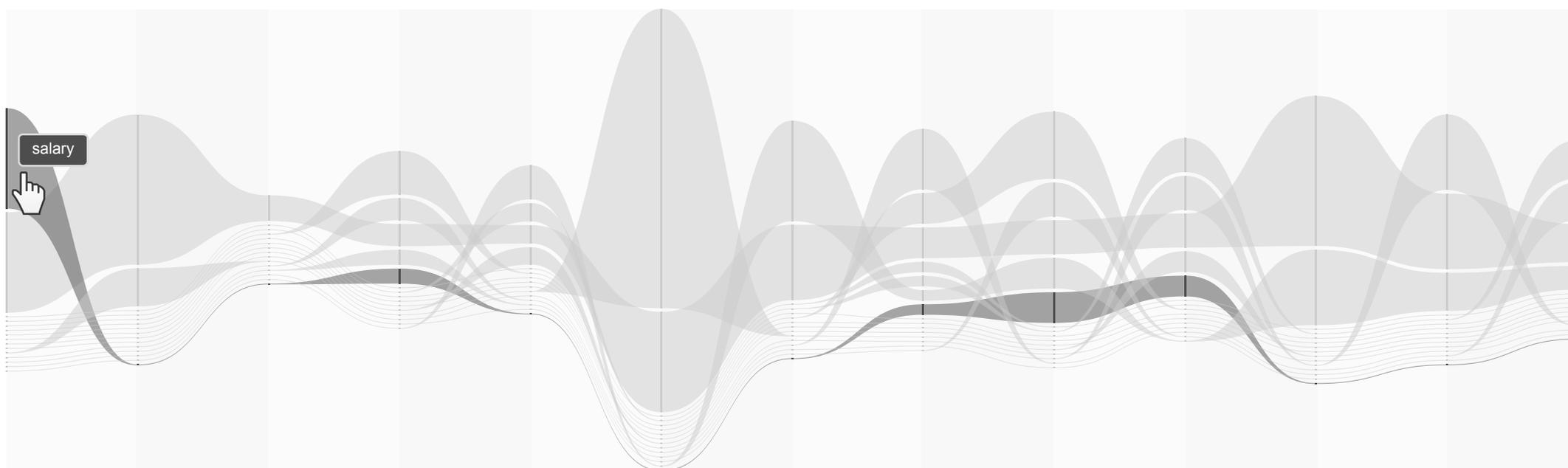
AMENDMENT STATUS

- Approved
- Non discussed
- Withdrawn before the session
- Withdrawn within the session
- Rejected
- Inadmissible
- Same amendment repeated

Topics of discussions

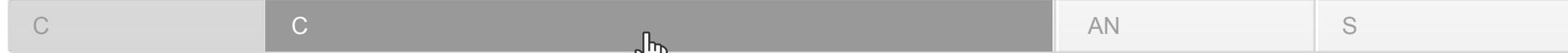
AMENDMENT: 0000
DATE: 3 april 2013

L. Sartre M. Degas G. Delacroix J. Tousseau L. Dubois M. Leroy D. Laurent S. Simon S. Martin J. Vincent T. Garcia L. Bonnet M. Blanc



Changes on articles

20/03/13



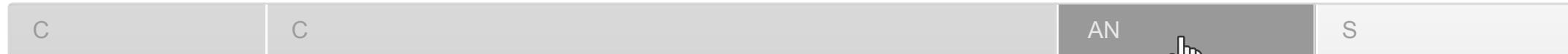
02/04/13

BILL: *Contrat de generation*



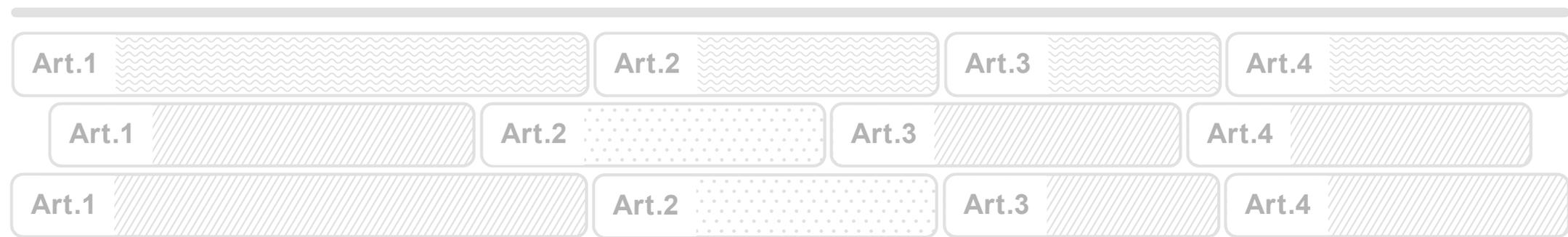
Changes on articles

20/03/13



02/04/13

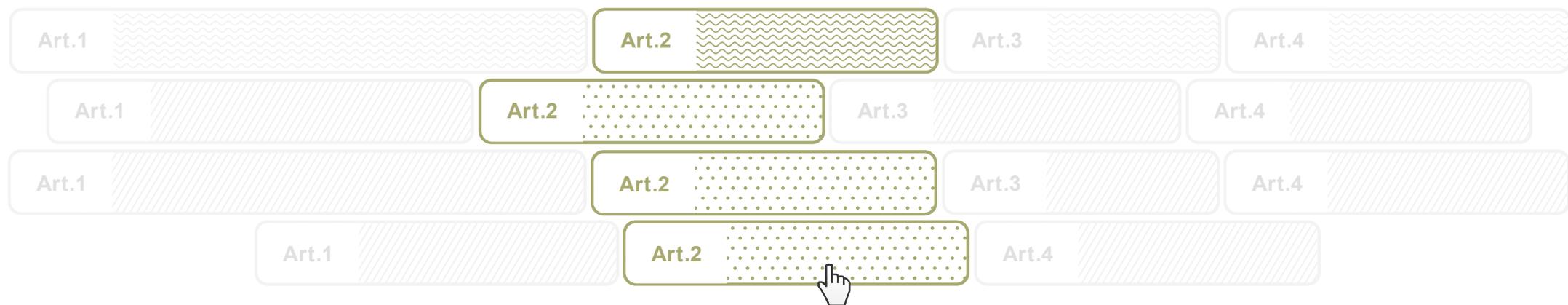
BILL: *Contrat de generation*



Changes on articles

20/03/13 C C AN S 02/04/13

BILL: *Contrat de generation*



Changes on lines

20/03/13

C

C

AN

S

02/04/13

BILL: *Contrat de generation*

Art.2 quater

36 I. - L'article 2-6 du code de procédure pénale est ainsi
37 modifié :

38 1° Le premier alinéa est ainsi modifié :

39 a) Les mots : "ou sur les moeurs" sont remplacés par
40 les mots : ", sur les moeurs ou sur l'orientation ou
41 l'identité sexuelle" ;

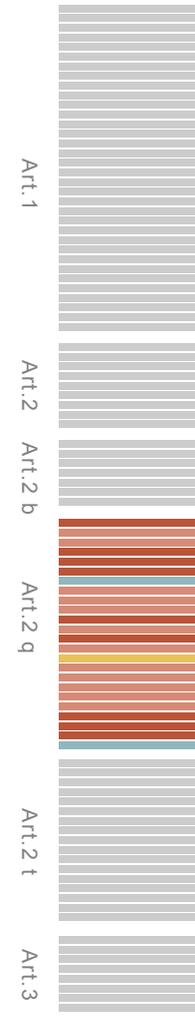
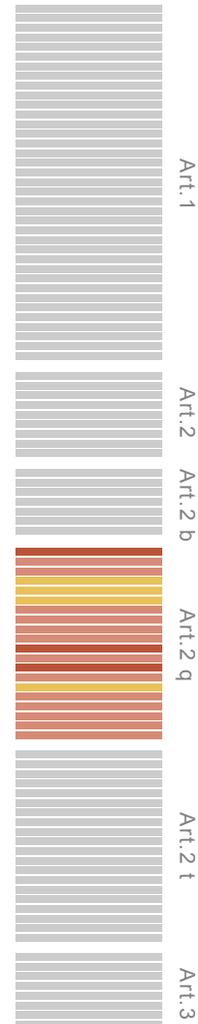
42 b) Après les mots : "code pénal", la fin de cet alinéa est
43 ainsi rédigée : "et les articles L. 1146-1 et L. 1155-2 du
44 code du travail, lorsqu'elles sont commises en raison
45 du sexe, de la situation de famille, des moeurs ou de
46 l'orientation ou l'identité sexuelle de la victime ou à la
47 suite d'un harcèlement sexuel." ;

48 2° Le début du deuxième alinéa est ainsi rédigé :
49 "Toutefois, en ce qui concerne les discriminations
50 commises à la suite d'un harcèlement sexuel,
51 l'association n'est recevable... (le reste sans change-
52 ment)".

53 II. - Au second alinéa de l'article 807 du même code,
54 les mots : "ou sur les moeurs" sont remplacés par les
55 mots : ", sur les moeurs ou sur l'orientation ou l'identité
56 sexuelle" et les mots : "ou des moeurs" sont remplacés
57 par les mots : ", des moeurs ou de l'orientation ou
58 l'identité sexuelle".

Art.2 ter

59 À la première phrase de l'article 2-2 du code de
60 procédure pénale, après les mots : "violences
61 sexuelles", sont insérés les mots : ", contre le harcèle-
62 ment sexuel".



Art.2 quater

36 I. - L'article 2-6 du code de procédure pénale est ainsi
37 modifié :

38 1° Le premier alinéa est ainsi modifié :

39 a) Les mots : "ou sur les moeurs" sont remplacés par
40 les mots : ", sur les moeurs ou sur l'orientation ou
41 l'identité sexuelle" ;

42 b) Après les mots : "code pénal", la fin de cet alinéa est
43 ainsi rédigée : "et les articles L. 1146-1 et L. 1155-2 du
44 code du travail, lorsqu'elles sont commises en raison
45 du sexe, de la situation de famille, des moeurs ou de
46 l'orientation ou l'identité sexuelle de la victime ou à la
47 suite d'un harcèlement sexuel." ;

48 2° Le début du deuxième alinéa est ainsi rédigé :
49 "Toutefois, en ce qui concerne les discriminations
50 commises à la suite d'un harcèlement sexuel,
51 l'association n'est recevable... (le reste sans change-
52 ment)".

53 II. - Au second alinéa de l'article 807 du même code,
54 les mots : "ou sur les moeurs" sont remplacés par les
55 mots : ", sur les moeurs ou sur l'orientation ou l'identité
56 sexuelle" et les mots : "ou des moeurs" sont remplacés
57 par les mots : ", des moeurs ou de l'orientation ou
58 l'identité sexuelle".

59 Au second alinéa de l'article 807 du même code, les
60 mots : "ou sur les moeurs" sont remplacés par les mots
61 : ", sur les moeurs ou sur l'orientation ou l'identité
62 sexuelle" et les mots : "ou des moeurs" sont remplacés
63 par les mots : ", des moeurs ou de l'orientation ou
64 l'identité sexuelle".

Changes on lines

20/03/13

C

C

AN

S

02/04/13

BILL: *Contrat de generation*

Art.2 quater

36 I. - L'article 2-6 du code de procédure pénale est ainsi
 37 modifié :

38 1° Le premier alinéa est ainsi modifié :

39 a) Les mots : "ou sur les mœurs" sont remplacés par
 40 les mots : ", sur les mœurs ou sur l'orientation ou
 41 l'identité sexuelle" ;

42 b) Après les mots : "code pénal", la fin de cet alinéa est
 43 ainsi rédigée : "et les articles L. 1146-1 et L. 1155-2 du
 44 code du travail, lorsqu'elles sont commises en raison
 45 du sexe, de la situation de famille, des mœurs ou de
 46 l'orientation ou l'identité sexuelle de la victime ou à la
 47 suite d'un harcèlement sexuel." ;

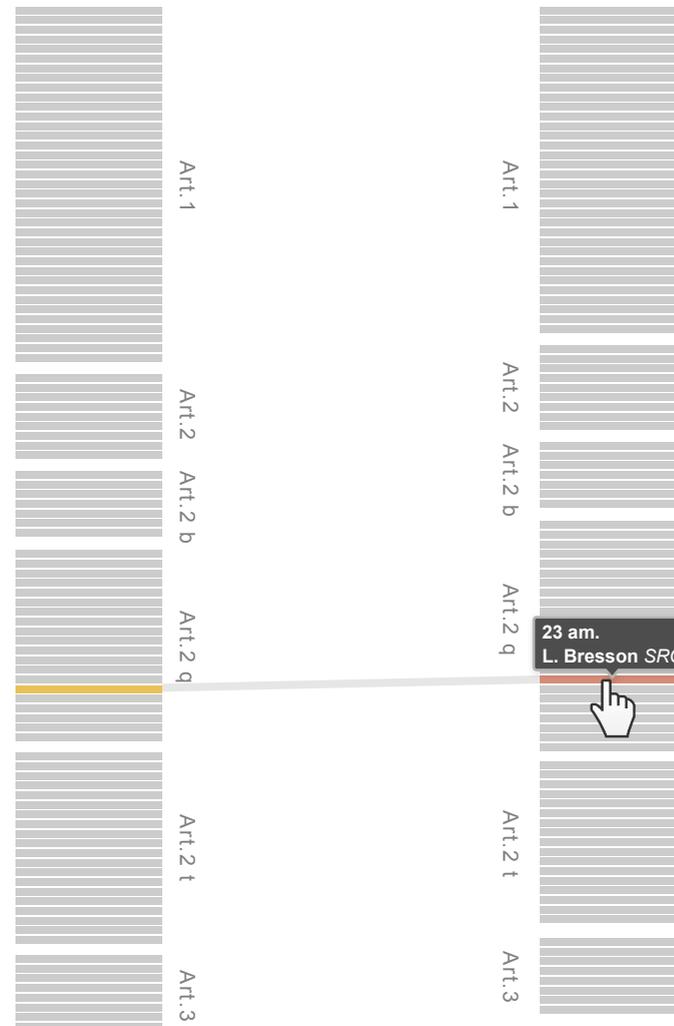
48 2° Le début du deuxième alinéa est ainsi rédigé :

49 "Toutefois, en ce qui concerne les discriminations
 50 commises à la suite d'un harcèlement sexuel,
 51 l'association n'est recevable... (le reste sans change-
 52 ment)".

53 II. - Au second alinéa de l'article 807 du même code,
 54 les mots : "ou sur les mœurs" sont remplacés par les
 55 mots : ", sur les mœurs ou sur l'orientation ou l'identité
 56 sexuelle" et les mots : "ou des mœurs" sont remplacés
 57 par les mots : ", des mœurs ou de l'orientation ou
 58 l'identité sexuelle".

Art.2 ter

59 À la première phrase de l'article 2-2 du code de
 60 procédure pénale, après les mots : "violences
 61 sexuelles", sont insérés les mots : ", contre le harcèle-
 62 ment sexuel".



Art.2 quater

36 I. - L'article 2-6 du code de procédure pénale est ainsi
 37 modifié :

38 1° Le premier alinéa est ainsi modifié :

39 a) Les mots : "ou sur les mœurs" sont remplacés par
 40 les mots : ", sur les mœurs ou sur l'orientation ou
 41 l'identité sexuelle" ;

42 b) Après les mots : "code pénal", la fin de cet alinéa est
 43 ainsi rédigée : "et les articles L. 1146-1 et L. 1155-2 du
 44 code du travail, lorsqu'elles sont commises en raison
 45 du sexe, de la situation de famille, des mœurs ou de
 46 l'orientation ou l'identité sexuelle de la victime ou à la
 47 suite d'un harcèlement sexuel." ;

48 2° Le début du deuxième alinéa est ainsi rédigé :

49 "Toutefois, en ce qui concerne les discriminations
 50 commises à la suite d'un harcèlement sexuel,
 51 l'association n'est recevable... (le reste sans change-
 52 ment)".

53 II. - Au second alinéa de l'article 807 du même code,
 54 les mots : "ou sur les mœurs" sont remplacés par les
 55 mots : ", sur les mœurs ou sur l'orientation ou l'identité
 56 sexuelle" et les mots : "ou des mœurs" sont remplacés
 57 par les mots : ", des mœurs ou de l'orientation ou
 58 l'identité sexuelle".

59 Au second alinéa de l'article 807 du même code, les
 60 mots : "ou sur les mœurs" sont remplacés par les mots
 61 : ", sur les mœurs ou sur l'orientation ou l'identité
 62 sexuelle" et les mots : "ou des mœurs" sont remplacés
 63 par les mots : ", des mœurs ou de l'orientation ou
 64 l'identité sexuelle".

DATE: 20 march 2013

PROPOSANT: Jean Reno (UMP)

AMENDMENT: 0035

Changes on lines

20/03/13

C

C

AN

S

02/04/13

BILL: *Contrat de generation*

Art.2 quater

36 I. - L'article 2-6 du code de procédure pénale est ainsi
 37 modifié :

38 1° Le premier alinéa est ainsi modifié :

39 a) Les mots : "ou sur les mœurs" sont remplacés par
 40 les mots : ", sur les mœurs ou sur l'orientation ou
 41 l'identité sexuelle" ;

42 b) Après les mots : "code pénal", la fin de cet alinéa est
 43 ainsi rédigée : "et les articles L. 1146-1 et L. 1155-2 du
 44 code du travail, lorsqu'elles sont commises en raison
 45 du sexe, de la situation de famille, des mœurs ou de
 46 l'orientation ou l'identité sexuelle de la victime ou à la
 47 suite d'un harcèlement sexuel." ;

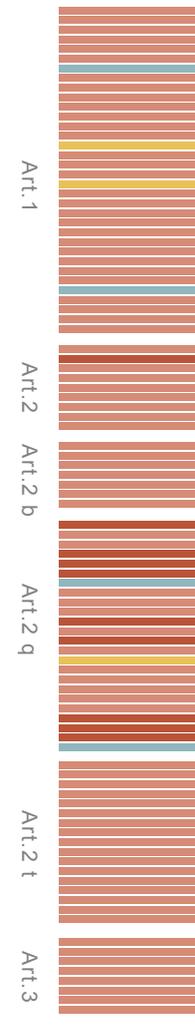
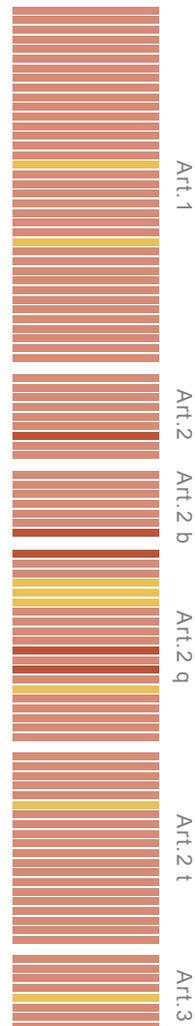
48 2° Le début du deuxième alinéa est ainsi rédigé :

49 "Toutefois, en ce qui concerne les discriminations
 50 commises à la suite d'un harcèlement sexuel,
 51 l'association n'est recevable... (le reste sans change-
 52 ment)".

53 II. - Au second alinéa de l'article 807 du même code,
 54 les mots : "ou sur les mœurs" sont remplacés par les
 55 mots : ", sur les mœurs ou sur l'orientation ou l'identité
 56 sexuelle" et les mots : "ou des mœurs" sont remplacés
 57 par les mots : ", des mœurs ou de l'orientation ou
 58 l'identité sexuelle".

Art.2 ter

59 À la première phrase de l'article 2-2 du code de
 60 procédure pénale, après les mots : "violences
 61 sexuelles", sont insérés les mots : ", contre le harcèle-
 62 ment sexuel".



Art.2 quater

36 I. - L'article 2-6 du code de procédure pénale est ainsi
 37 modifié :

38 1° Le premier alinéa est ainsi modifié :

39 a) Les mots : "ou sur les mœurs" sont remplacés par
 40 les mots : ", sur les mœurs ou sur l'orientation ou
 41 l'identité sexuelle" ;

42 b) Après les mots : "code pénal", la fin de cet alinéa est
 43 ainsi rédigée : "et les articles L. 1146-1 et L. 1155-2 du
 44 code du travail, lorsqu'elles sont commises en raison
 45 du sexe, de la situation de famille, des mœurs ou de
 46 l'orientation ou l'identité sexuelle de la victime ou à la
 47 suite d'un harcèlement sexuel." ;

48 2° Le début du deuxième alinéa est ainsi rédigé :

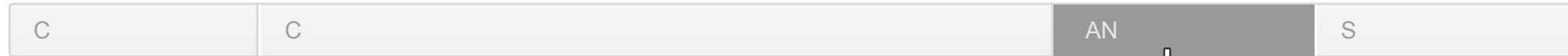
49 "Toutefois, en ce qui concerne les discriminations
 50 commises à la suite d'un harcèlement sexuel,
 51 l'association n'est recevable... (le reste sans change-
 52 ment)".

53 II. - Au second alinéa de l'article 807 du même code,
 54 les mots : "ou sur les mœurs" sont remplacés par les
 55 mots : ", sur les mœurs ou sur l'orientation ou l'identité
 56 sexuelle" et les mots : "ou des mœurs" sont remplacés
 57 par les mots : ", des mœurs ou de l'orientation ou
 58 l'identité sexuelle".

59 Au second alinéa de l'article 807 du même code, les
 60 mots : "ou sur les mœurs" sont remplacés par les mots
 61 : ", sur les mœurs ou sur l'orientation ou l'identité
 62 sexuelle" et les mots : "ou des mœurs" sont remplacés
 63 par les mots : ", des mœurs ou de l'orientation ou
 64 l'identité sexuelle".

MPs and their participation

20/03/13



BILL: *Contrat de generation*

DATE: 6 april 2013

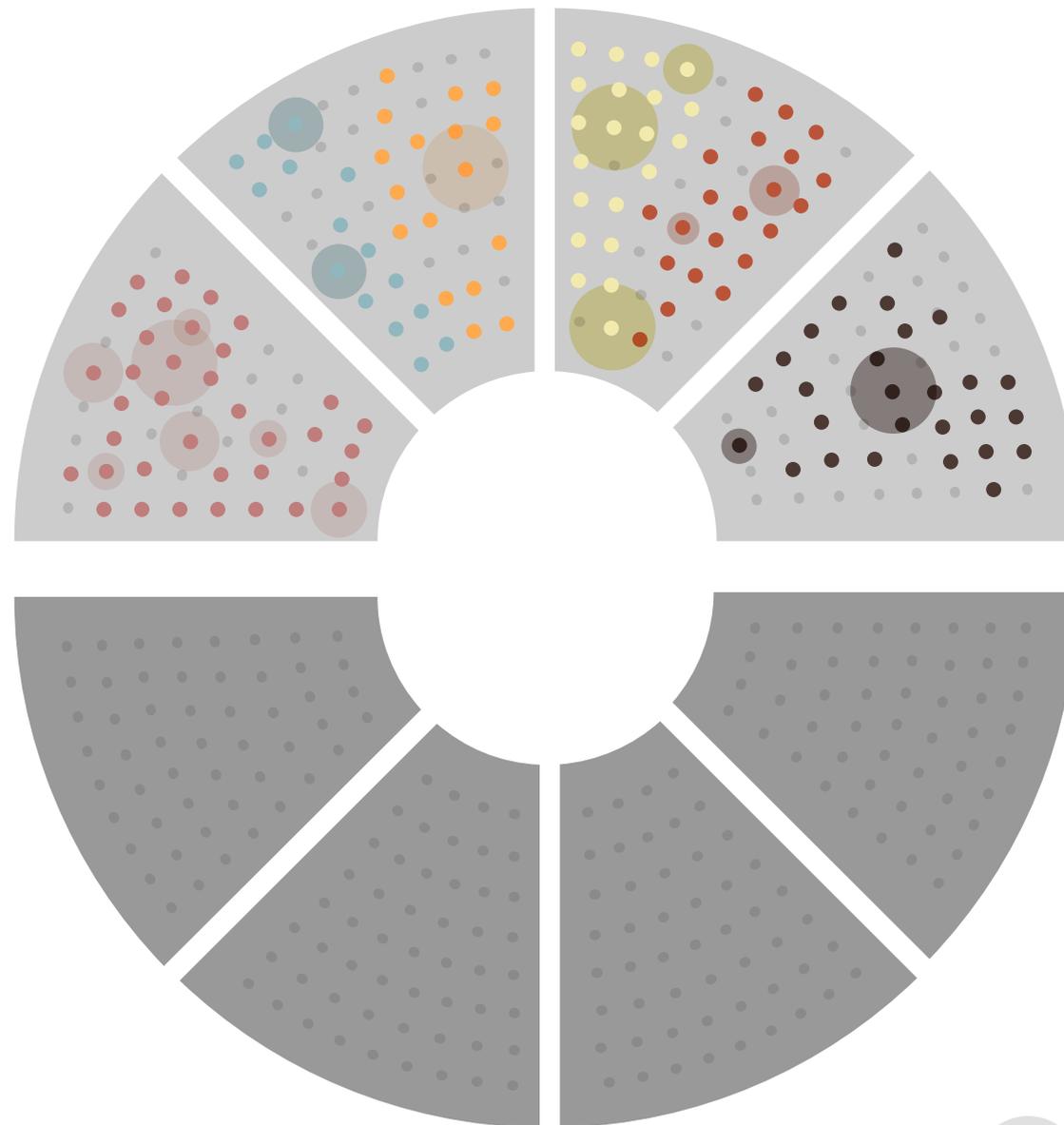
Aliquam nec semper ligula. Mauris faucibus interdum elit, sit amet sollicitudin arcu vehicula ac. Pellentesque tellus felis, malesuada in gravida quis, fringilla non augue. Nullam nec lectus nec urna volutpat elementum sodales at ante. Donec mollis leo nec nisl rhoncus sodales. Proin sollicitudin nulla eu mi mattis dignissim. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Nunc quis magna id justo viverra varius.

ASSEMBLEE NATIONALE

80

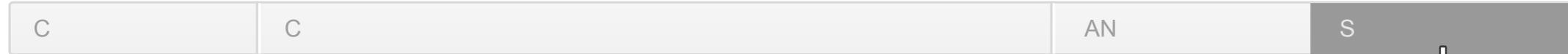
SENAT

--



MPs and their participation

20/03/13



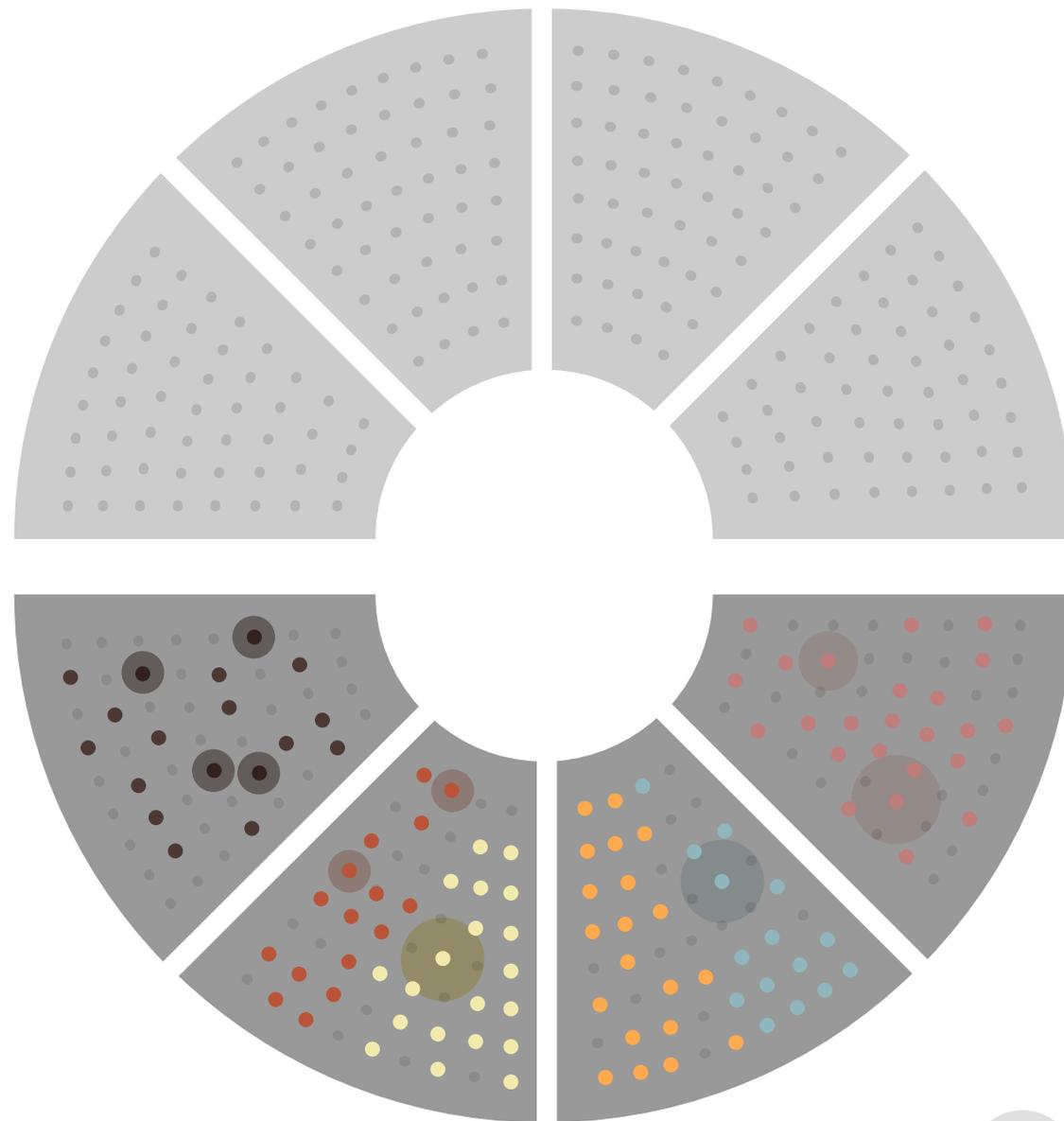
BILL: *Contrat de generation*

DATE: 6 april 2013

Aliquam nec semper ligula. Mauris faucibus interdum elit, sit amet sollicitudin arcu vehicula ac. Pellentesque tellus felis, malesuada in gravida quis, fringilla non augue. Nullam nec lectus nec urna volutpat elementum sodales at ante. Donec mollis leo nec nisl rhoncus sodales. Proin sollicitudin nulla eu mi mattis dignissim. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Nunc quis magna id justo viverra varius.

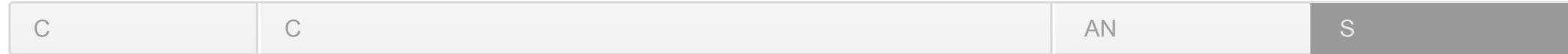
ASSEMBLEE NATIONALE --

SENAT 65



MPs and their participation

20/03/13



BILL: *Contrat de generation*

DATE: 6 april 2013

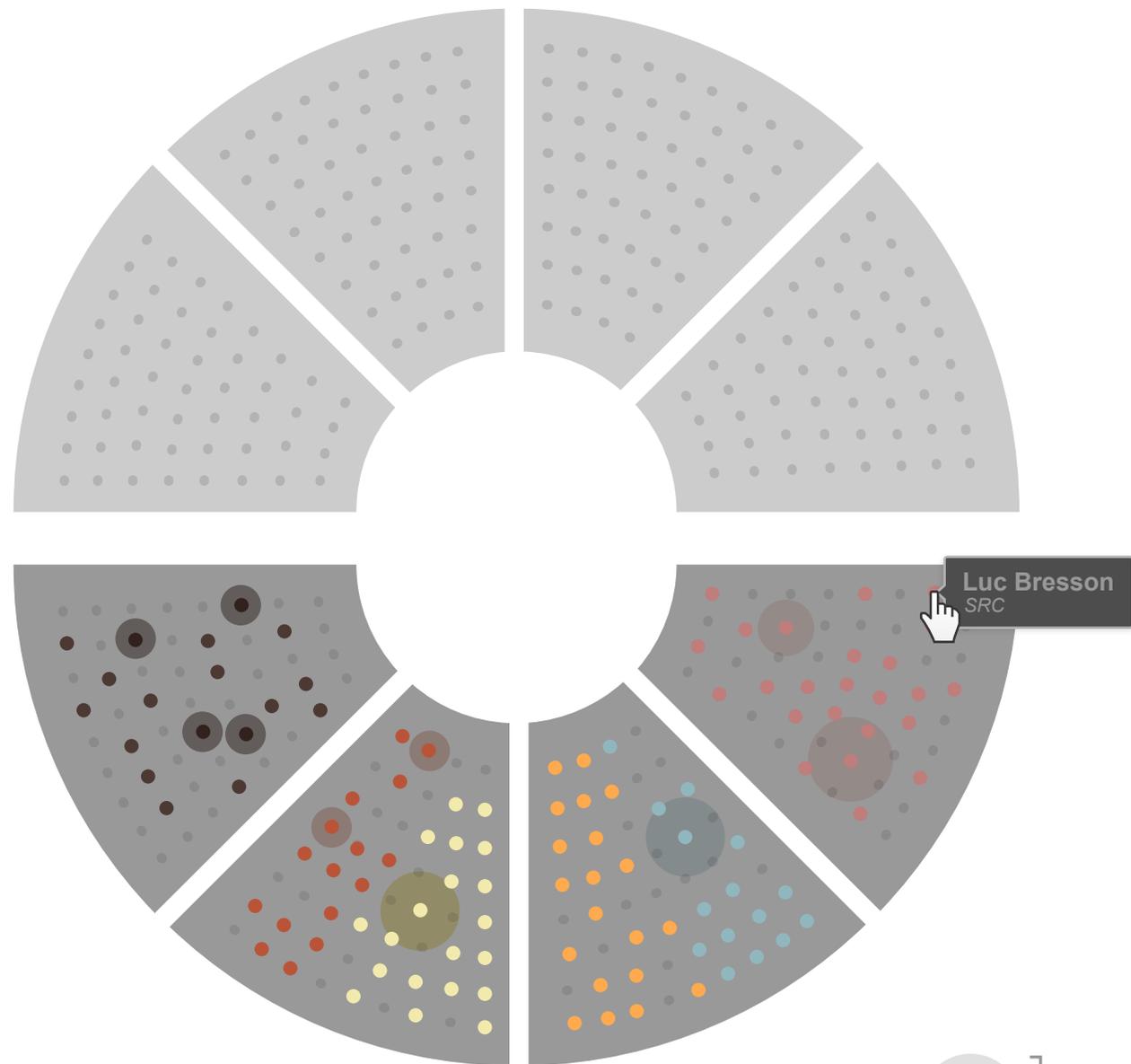
Aliquam nec semper ligula. Mauris faucibus interdum elit, sit amet sollicitudin arcu vehicula ac. Pellentesque tellus felis, malesuada in gravida quis, fringilla non augue. Nullam nec lectus nec urna volutpat elementum sodales at ante. Donec mollis leo nec nisl rhoncus sodales. Proin sollicitudin nulla eu mi mattis dignissim. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Nunc quis magna id justo viverra varius.

ASSEMBLEE NATIONALE

--

SENAT

65





Coalition

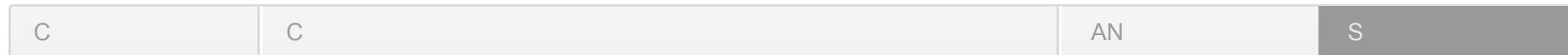
Party

MP



MPs and their participation

20/03/13



02/04/13

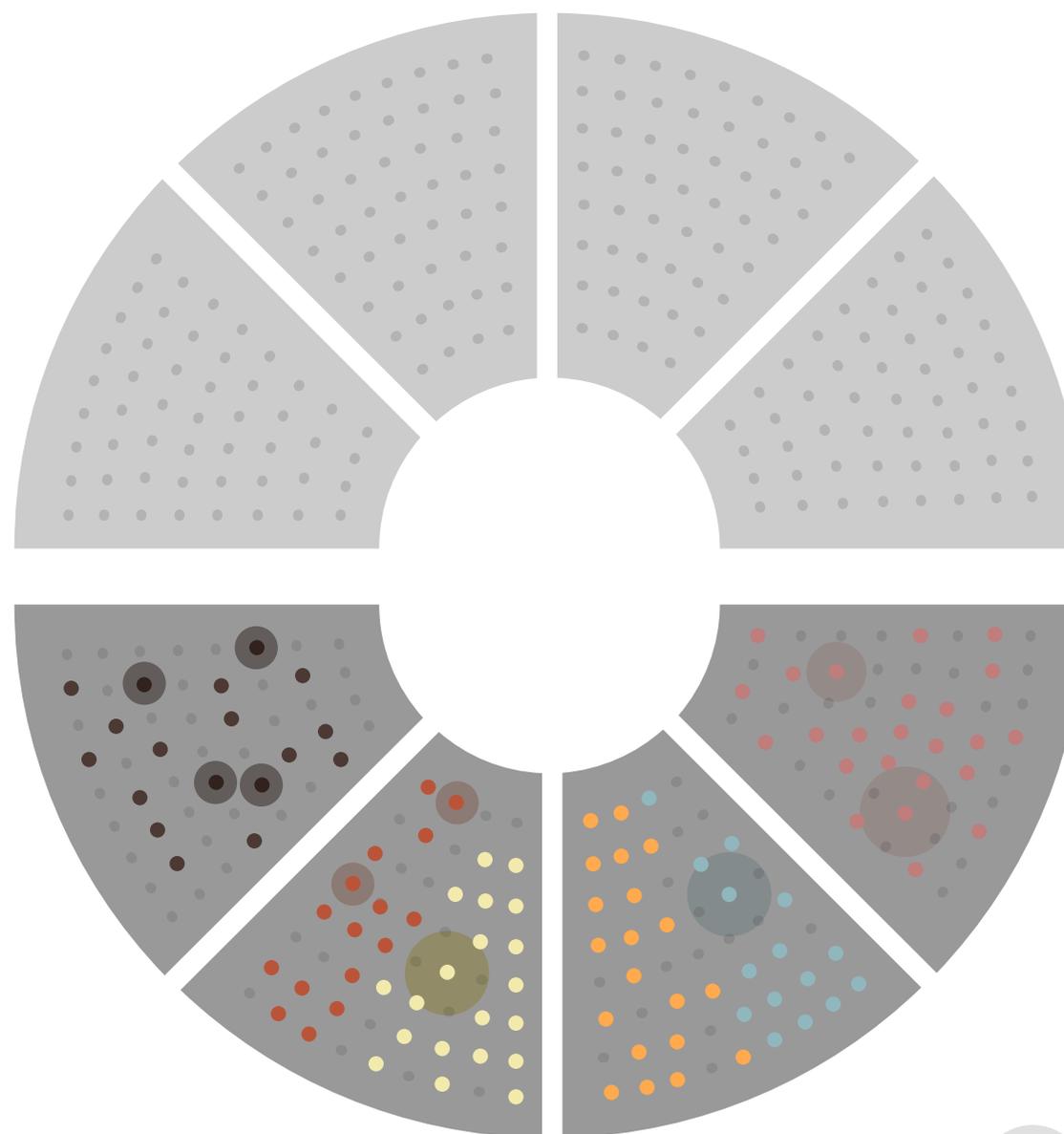
BILL: *Contrat de generation*

DATE: 6 april 2013

Aliquam nec semper ligula. Mauris faucibus interdum elit, sit amet sollicitudin arcu vehicula ac. Pellentesque tellus felis, malesuada in gravida quis, fringilla non augue. Nullam nec lectus nec urna volutpat elementum sodales at ante. Donec mollis leo nec nisl rhoncus sodales. Proin sollicitudin nulla eu mi mattis dignissim. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Nunc quis magna id justo viverra varius.

ASSEMBLEE NATIONALE --

SENAT 65



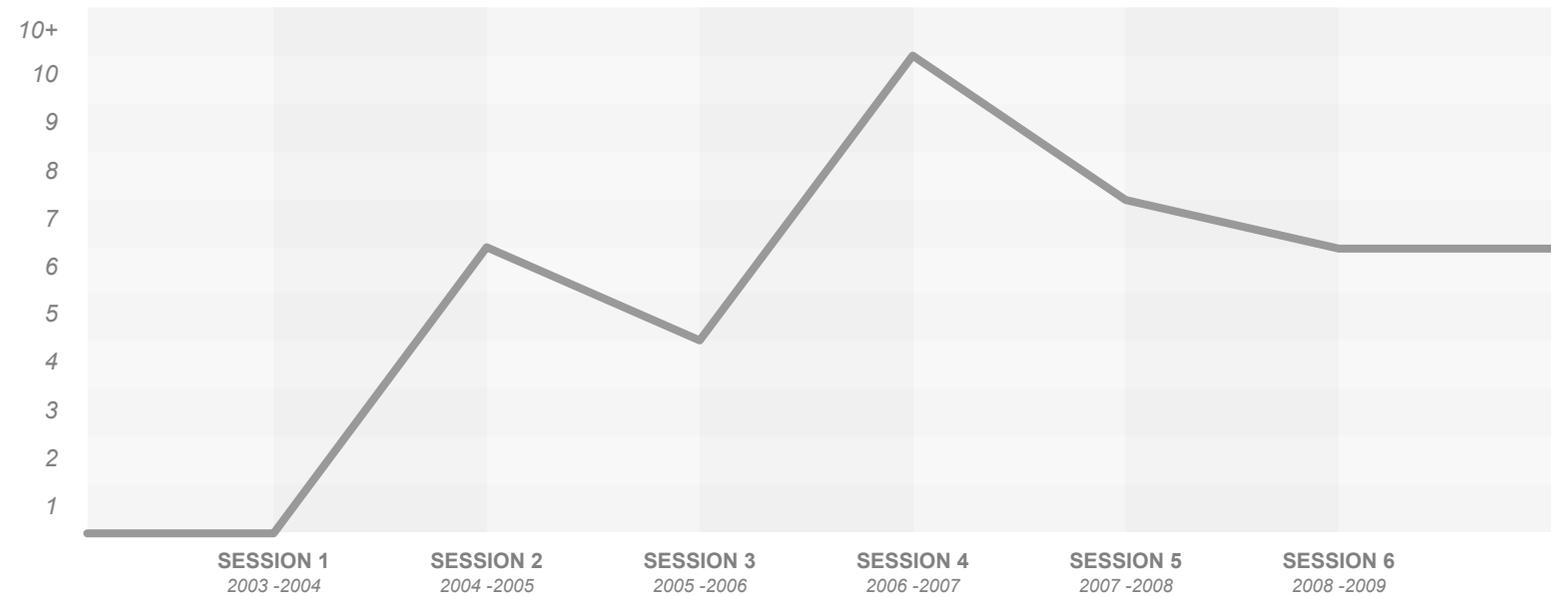


**LUC
BRESSON**

SRC

Aliquam nec semper ligula. Mauris faucibus interdum elit, sit amet sollicitudin arcu vehicula ac. Pellentesque tellus felis, malesuada in gravida quis, fringilla non augue. Nullam nec lectus nec urna volutpat elementum sodales at ante. Donec mollis leo nec nisl rhoncus sodales. Proin sollicitudin nulla eu mi mattis dignissim. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Nunc quis magna id justo viverra varius. Integer augue sapien, mattis sit amet molestie id, ullamcorper sed odio. Etiam pulvinar nisl ut lectus condimentum vulputate. Phasellus augue justo, euismod vel posuere sed, gravida ut nisl.

Presences in the last sessions



Partecipation in the last sessions

